

Compensation des 8.10 €

NOUVELLES propositions de la direction présentées lors de la réunion du 8 juin 2016 :

Maintien des Tickets Restaurant Dématérialisés mais possibilité de les matérialiser 3 fois par an, soit en janvier, mai et septembre. L'opération serait organisée par l'entreprise, gratuite pour les salariés et non plafonnée.

8.10 € - 5.37 € de participation direction au Ticket Restaurant = 2.73 €

La compensation des 2.73 € manquants est envisagée via une augmentation individuelle de salaire pour les salariés qui auront été en mission locale sur les 12 derniers mois, en lieu et place du complément de participation pour tous, qui lui **disparaît.***

La compensation partielle s'effectue en regardant votre salaire annuel brut d'une part et le nombre de jours où vous avez touché les 8.10 € sur la période du 01/08/2015 au 30/07/2016. La matrice ci-dessous vous permet de savoir combien vous allez percevoir en augmentation individuelle, celle-ci étant inversement proportionnelle au salaire :

Nombre de jours à 8.10€ perçus sur la période	Salaire brut annuel < 30k€		Salaire brut annuel entre 30k€ et 45 k€		Salaire brut annuel > 45k€	
	Brut	Taux	Brut	Taux	Brut	Taux
1 à 20	0 €	0 %	0 €	0 %	0 €	0 %
21 à 40	70 €	65 %	65 €	60 %	50 €	46 %
41 à 80	140 €	65 %	130 €	61 %	95 €	44 %
81 à 120	230 €	65 %	215 €	60 %	160 €	45 %
121 à 160	325 €	65 %	300 €	60 %	225 €	45 %
161 à 200	420 €	65 %	385 €	60 %	290 €	45 %
201 à 215	480 €	65 %	450 €	61 %	330 €	45 %

A partir du 1^{er} août 2016, les salariés en mission locale ne percevront que le Ticket Restaurant Dématérialisé par jour travaillé.

(*) : le complément de participation de 114 € lié à la compensation des 8.10€ ne sera pas versé mais l'abondement de participation de 50€ sera bien versé à tous les salariés (mêmes conditions de distribution que pour la participation).

L'avis de la CFTC

Les propositions de la direction demandent un certain nombre d'ajustements et de garanties afin de recueillir un avis favorable de la CFTC.

Mais surtout, après avoir écouté les salariés concernés, nous observons des contraintes locales qui rendent l'utilisation journalière des Tickets Restaurants particulièrement difficile à mettre en œuvre, voire impossible.

Nous demandons à la direction de nous recevoir, avec l'ensemble des autres syndicats représentatifs, **dans les plus brefs délais** afin de pouvoir négocier les ajustements et les mesures spécifiques capables de répondre aux problématiques locales.

La section CFTC ASSYSTEM France